

Assemblée générale de l'AMIG 2023 du 21 mars 2024

à la Maison de l'Enfance et de l'Adolescence

Début : 19h10

Fin : 20h05

Ordre du jour :

1. ***Election d'un scrutateur***
 2. **Approbation :**
 - a) ***de l'ordre du jour***
 - b) ***du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16.11.2023***
 - c) ***du rapport d'activités du Comité***
 3. **Comptes :**
 - a) ***présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes***
 - b) ***décharge du Comité***
 - c) ***approbation des comptes***
 4. **Elections :**
 - a) ***de la Présidence***
 - b) ***des membres du Comité***
 - c) ***des vérificateurs des comptes***
 5. **Gestion de l'année à venir :**
 - a) ***fixation des cotisations annuelles des membres***
 - b) ***approbation du budget***
 6. ***Divers.***
-

Lors de notre dernière assemblée générale ordinaire de novembre 2023 et pour faire suite à la proposition des vérificateurs aux comptes, il a été décidé de tenir désormais nos comptes en année civile soit du 1er janvier au 31 décembre. Par conséquent, cette assemblée générale ordinaire va permettre de clôturer les comptes 2023. Notre prochaine assemblée générale ordinaire aura donc lieu en mars 2025.

Mesdames Céline Dehavay et Chloé Frund, coprésidentes de l'AMIG, dirigent cette assemblée générale ordinaire. Elles remercient les personnes pour leur présence. Elles rappellent que seuls les membres actifs (au nombre de 14 ce soir) peuvent voter.

01. Election des scrutateurs

Marianne Latrille accepte de fonctionner comme scrutatrice, à l'unanimité (14 oui).

02. Approbation

a) de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (14 oui).

b) du procès-verbal de l'AG ordinaire du 16 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (11 oui et 3 abstentions).

c) du rapport d'activités du Comité : commissions dans lesquelles l'AMIG siège Institutionnel

- Commission paritaire des HUG, dont nos déléguées sont Chloé Frund et Céline Dehavay :
 - révision du RSM (nous essayons d'y inclure la CCT préparée par l'AMIG),
 - respect des 40h CDC avec titre, projet ALTER (mise en conformité LTr), projet ePOP, situations spécifiques dans différents services
- Commission Santé, Sécurité au travail où siège Antonio Tumminello
- Echanges avec Prof Van Delden, notre représentant au CA

- Conseil Médical d’Etablissement où siège Céline Dehavay, avec Bastien Barcellini comme suppléant
- Rencontre avec Prof Posfay Barbe, candidate à la DM. Notre objectif est d’avoir un lieu direct avec la DM dont le changement est prévu au printemps 2025.

Cantonal

- Clause du besoin :
 - poursuite des échanges avec la DGS : commission quadripartite (où siègent Bastien Barcellini, avec Céline Dehavay comme suppléante) et participation aux séances techniques
 - levée de la limitation pour MPR, pédiatrie, pédopsychiatrie
- Séance syndicats et représentants du personnel de la santé avec M. Maudet tous les 6 mois, la prochaine étant prévue en avril. Lors de notre première rencontre, M. Maudet nous a fortement incités à faire notre travail de syndicalistes.
- Participation aux Etats Généraux de la Santé
- Séances du comité de l’AMGe (invité) auxquelles siège André Jullierat

Fédéral

- ASMAC : comité central (2x/an) et comité directeur (invité)
- FMH : chambre médicale, assemblée des délégués où siège Aileen Chen
- 42+4 (heures de formation) : il y a eu une belle avancée dans plusieurs services de plusieurs cantons, mais rien d’uniforme. Cet important projet de l’ASMAC est une de nos revendications majeures.

Défense des membres

- Nombreuses demandes en lien avec la clause du besoin depuis 2 ans
- Cas en augmentation de non-respect de la LDTr et/ou du contrat de travail dans plusieurs services. Un cas a terminé avec succès devant les Prud’hommes avec le soutien de notre avocat et a pu récupérer une grosse somme d’argent. Il ne faut pas hésiter à demander la récupération des heures, le délai étant de 5 ans.

Communication

- Newsletters, site internet
- Partenariat AMIG-AEMG avec une présence à nos comités avec un siège (depuis 2 ans), soutien au projet MAE, parrainage de projets (Parmed, MedsExplain, H4F), présentation aux 6èmes années
- Participation à l’accueil des nouveaux collaborateurs HUG ; avec d’importantes sessions en mai et novembre
- Presse : nous sommes plus rapidement contactés par la presse, nous augmentons en visibilité. Nous avons des contacts réguliers notamment avec RTS (La Matinale 3x), RMS, et Journal ASMAC (clause du besoin)
- Participation au groupe Socialmedia romand de l’ASMAC

Facultaire

- Commission de l’égalité où siège Céline Dehavay
- Groupe médecine genre et équité où siège Antonio Tumminello

Divers

- Café de l’Egalité (1x/an) : invité à la Table Ronde et parrainage
- Suivi du projet REFORMER (pilotage des études de médecins afin d’identifier assez tôt les filières de formation en fonction des besoins) : rien n’a avancé alors que nous sommes sensés être consultés.

Au vote : Le rapport d’activités est approuvé à l’unanimité (14 oui).

03. Comptes 2023 et rapport des vérificateurs des comptesa) Bilan et comptes du 01.01.2023 au 31.12.2023**Compte d'exploitation du 01.01.2023 au 31.12.2023**

Produits		Charges	
Cotisations membres	59'666.25	Charges (avocat, secrétaire)	32'727.70
Produits financiers	647.90	Charges financières	1'723.84
Produits des titres	9'370.00	Charges administratives	18'706.60
		Impôts	3'895.45
		Site WEB et informatique	1'743.45
		Studio AMIG	247.80
		Communication	0.00
		Evénements particuliers	1'612.70
		Projets	4'273.00
		Pertes des titres	0.00
		Bénéfice exercice	4'753.61
Total	69 684.15	Total	69 684.15

A relever :

- Nous constatons une légère augmentation des cotisations encaissées par rapport à 2022.
- Nous n'avons pas investi dans la communication cette année, mais c'est prévu pour 2024.
- Les investissements sont en train de remonter tranquillement.
- Cette année l'AMIG a soutenu les projets MAE, Parmed, MedsExplain, H4F.
- Nous avons encore assumé une dernière assurance pour le studio qui a été repris par les HUG. Notre but était de démontrer à la direction les besoins. Actuellement le taux d'occupation dépasse les 95%.
- Nous terminons cet exercice avec un léger bénéfice, grâce aux produits des titres.

Bilan au 31.12.2023

Actifs		Passifs	
Liquidités	180'676.12	Fonds étrangers	
Fonds de placement		Passifs transitoires	4'744.90
Titres	402'922.00	Charges à payer	545.20
		Fonds propres	
		Capital	578'308.02
Total	583'598.12	Total	583'598.12

Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Claude Dehavay et Christophe Fehlmann, externes au comité, ont procédé à la vérification des comptes, notamment pour les mois de novembre et décembre 2023. Ils recommandent de les approuver et proposent de donner décharge au Comité.

Merci aux vérificateurs, ainsi qu'à notre comptable et secrétaire, Nathalie Pozzi.

b) **Décharge du comité**Composition du comité sortant :

- **Co-Présidentes :** Céline Dehavay
Chloé Frund
- **Membres :** Bastien Barcellini
Aileen Chen
Sylvain De Lucia
André Juillerat
Marianne Latrille
Arnaud Peytremann
Antonio Tumminello

Au vote :

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (6 oui et 8 abstentions des membres du Comité ; les membres du Comité Exécutif n'ayant pas le droit de vote pour les décisions portant sur l'approbation des comptes annuels et la décharge).

c) **Approbation des comptes 2023**

Les comptes 2023 avec leur léger bénéfice de CHF 4'753.61 sont approuvés à l'unanimité (6 oui et 8 abstentions des membres du Comité).

04. Électionsa) **Élection à la présidence**

Notre co-présidente Céline Dehavay (au comité depuis 2020, co-présidente depuis novembre 2021) est prête à continuer sa tâche. Le temps passe vite et il y a encore beaucoup de choses à faire ; elle est toujours bien motivée.

Notre co-présidente Chloé Frund (au comité depuis 2018, co-présidente depuis novembre 2022) est également disposée à poursuivre son mandat, malgré son prochain départ en Valais. Elle effectuera par conséquent sa co-présidence essentiellement en distanciel, ce qui ne devrait pas poser de problème, vu qu'elles sont complémentaires, Céline Dehavay étant davantage sur les points cantonaux, tandis que Chloé Frund s'occupant plutôt de la partie ASMAG. Néanmoins elles sont prêtes à laisser leur place dans certaines commissions au profit de membres du comité plus incisifs.

Au vote :

A l'unanimité (13 oui, 1 abstention), Céline Dehavay et Chloé Frund sont conjointement ré-élues à la présidence de l'AMIG.

Des applaudissements récompensent leur travail passé et futur.

b) **Election des membres du Comité**

Selon nos statuts, jusqu'à 12 personnes peuvent faire partie du comité, co-présidentes incluses. Pour rappel un membre de l'AEMG est membre d'office.

Se représentent :

Bastien Barcellini	au comité depuis 2022
Aileen Chen	au comité depuis 2017
André Juillerat	au comité depuis 2018
Marianne Latrille	au comité depuis 2023
Arnaud Peytremann	au comité depuis 2022
Antonio Tumminello	au comité depuis 2021

De plus, nous avons un nouveau candidat qui souhaite nous rejoindre :

Se présente :

Romain Bonnet, interne au SMIG

Au vote :

A l'unanimité (14 oui) l'assemblée accepte de procéder à une élection en bloc.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité les membres proposés (14 oui).

Les co-présidentes félicitent le nouveau comité et souhaitent la bienvenue au nouveau membre.

Elles remercient vivement Sylvain De Lucia qui se retire du comité après 11 années durant lesquelles il a été très actif.

Composition du nouveau comité :

● Co-Présidentes:	Céline Dehavay	CDC en pédiatrie
	Chloé Frund	MI gynécologie-obstétrique
● Membres:	Bastien Barcellini	MI gynécologie-obstétrique
	Romain Bonnet	SMIG interne
	Aileen Chen	CDC anesthésie
	André Juillerat	CDC médecine interne
	Marianne Latrille	MI médecine interne
	Arnaud Peytremann	CDC médecine interne
	Antonio Tumminello	CDC psychiatrie

c) **Élection des vérificateurs des comptes du 01.01.2024 au 31.12.2024**

Messieurs Christophe Fehlmann et Claude Dehavay sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Au vote :

Les deux vérificateurs sont élus à l'unanimité (14 oui).

05 Gestion de l'année à venir

a) **Fixation des cotisations annuelles des membres**

Les cotisations actuelles se montent à Sfr 70.- plus Sfr 130.- pour la cotisation de l'ASMAC, soit un total annuel de Sfr 200.- par membre AMIG.

Le Comité propose de maintenir la cotisation actuelle, soit Sfr 70.- par membre, vu que nous avons des fonds conséquents qui nous permettent de couvrir nos frais courants ainsi que les factures de notre avocat, et de soutenir différents projets.

La cotisation est gratuite pour les membres de l'AEMG, tant qu'ils sont étudiants. Néanmoins ils doivent faire une demande officielle ; cela leur permet d'être couvert au niveau juridique si besoin.

La cotisation inclut les accès à MediService qui propose des prestations complémentaires pour une installation en cabinet, des ateliers et des conseils gratuits.

Au vote :

Les cotisations restent inchangées à l'unanimité (14 oui).

b) Budget 2024

	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
RECETTES	60 000,00	59 666.25	56 895.00	64 365.00
Cotisations membres	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)
Produits financiers	0,00	647.90	459.70	180.00
Produits des titres	0,00	9'370.00		17 291.55
Total Recettes	60 000,00	69 684.15	57 354.70	81 836.55
DEPENSES				
Avocats	45 000,00	23 381.70	53 979.20	9 100.65
Secrétaire	7 500,00	9 346.00	7 561.00	4 334.00
Fonctionnement	20 100,00	18 706.60	13 253.95	9 946.00
Projets et Dons	4 500,00	4 273.00	20 000.00	0.00
Charges financières	2 000,00	1 723.84	1 708.64	2 275.31
Impôts	5 000,00	3 895.45	6 653.05	2 510.00
Communication	8 000,00	0.00	2 124.75	1 700.00
Evénements particuliers	2 500,00	1 612.70	2 670.34	0.00
Site web et informatique	1 800,00	1 743.45	1 652.80	1 678.94
Pertes des titres	0,00	0.00	67 828.70	0.00
Studio AMIG	0,00	0.00	0.00	17 524.80
Assurances (RC, ménage)	0,00	247.80	611.30	458.10
Total dépenses	96 400,00	64 930.54	178 043.73	49 527.80
Bénéfice/perte	-36 400,00	4 753.61	-120 689.03	32 308.75

Discussions et explications du budget 2024

Voici les principaux points à relever dans ce budget 2024 :

- Nous prévoyons une hausse du budget communication pour l'achat de nouveaux objets publicitaires (clés USB, lanières,...) ainsi que la création d'un poste de communication des réseaux sociaux occupé par Aliona Siniukovitch.
- Nous gardons un chiffre élevé des frais d'avocats pour pouvoir faire face aux demandes de plus en plus nombreuses.
- Nous prévoyons une augmentation des frais de fonctionnement pour faire face à une nette progression de nos participations aux diverses commissions, car nous sommes de plus en plus sollicités.
- Nous allons continuer à soutenir les mêmes projets qu'en 2023 et nous participerons au café de l'égalité et à la séance d'informations de l'AEMG.
- Certes ce budget prévoit une perte importante qui sera épongée par notre fortune. Malgré tout nous ne pouvons pas toujours vivre sur notre compte en banque. Néanmoins l'idée de développer notre communication devrait permettre une augmentation de nos membres et donc de nos revenus.

Discussion et vote

Notre pouvoir est fort ; si nous arrêtons de facturer (guerre des crayons), l'Institution ne peut pas tenir longtemps.

Nous devons faire attention à nos réserves si nous continuons à diminuer nos avoirs.

Si la situation devenait critique, nous devrions nous poser les bonnes questions et envisager de réduire nos dépenses et diminuer nos soutiens. Nous pourrions également envisager de demander des soutiens financiers.

Le budget déficitaire est accepté tel que présenté à l'unanimité (14 oui).

06. Divers, questions et remarques

Personne ne souhaite prendre la parole.

Projets / idées

Le comité présente ses projets pour 2024 :

- Clause du Besoin :
 - Participation à l'élaboration du questionnaire 2024 (nouveau recensement)
 - Poursuite des séances techniques
- REFORMER
- Participation aux Etats Généraux de la Santé en décembre 2024
- Suivi du respect de la LTr avec Monsieur Maudet, prochaine séance en avril 2024
- Intégration de la CCT dans le RSM. Si nous n'arrivons pas à aboutir, nos revendications deviendront plus formelles et bruyantes.
- Collaboration avec l'AMAHUG (l'AMIG des médecins adjoints). Vu que nous rencontrons des problèmes identiques avec l'Institution, une collaboration pourrait être envisagée.
- Echanges directs avec la nouvelle DM
- Prise de contact avec l'OCIRT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est clôturée à 20h05. Un apéritif est offert aux personnes présentes.

Nombres de personnes présentes : 15,

Répartis comme suit : 6 membres, 1 non-membre et 8 membres du comité, soit 14 droits de vote.

Personnes excusées : Me Bruchez, avocat de l'AMIG, M. Christian Van Delden, notre représentant au CA, MM Arnaud Peytreemann et Sylvain De Lucia, membres du comité.

Les Co-Présidentes élues

La Secrétaire



Céline Dehavay

Chloé Frund

Nathalie Pozzi

Genève, avril 2024

N°	Nom	Prénom	Signature	Membre
1	DEHAVAY	CELINE	<i>présent</i>	comité
2	FRUND	CHLOE	<i>présent</i>	comité
3	TUMMINELLO	ANTONIO	<i>présent</i>	comité
4	JULLIERAT	ANDRE	<i>présent</i>	comité
5	CHEN	AILEEN	<i>présent</i>	comité
6	LATRILLE	MARIANNE	<i>présent</i>	comité
7	BARCELLINI	BASTIEN	<i>présent</i>	comité
8	SINIUKOVICH	ALIONA	<i>présent</i>	comité AEMG
9	HAMMER	NATHALIE	<i>présent</i>	membre
10	BONNET	ROMAIN	<i>présent</i>	membre
11	DEPRAETERE	GAEL	<i>présent</i>	membre
12	GOMEZ MALAVE	HEBER	<i>présent</i>	membre
13	VAN DELDEN	SEBASTIEN	<i>présent</i>	membre
14	GROSSE	SARAH	<i>présent</i>	membre
15	MIRLENE	NICOLAS	<i>présent</i>	non membre
	EXCUSES			
1	DE LUCIA	SYLVAIN	Membre comité	
2	PEYTREMANN	ARNAUD	Membre comité	
3	BRUCHEZ	CHRISTIAN	Avocat AMIG	
4	VAN DELDEN	CHRISTIAN	CA	